



Arrêté municipal n° 2026_0141 Autorisation du domaine Public

Rue des Acacias

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Considérant la demande de l'entreprise EURL Ricardou sise à Damiatte 81220 pour le compte de Mme Armengaud 13 avenue Saint Géminien, pour la réalisation d'un remaniement de toiture sur garage.

ARRETE

Article 1er : L'entreprise EURL Ricardou est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir devant le garage de Mme Armengaud Rue des Acacias, 81570 VIELMUR SUR AGOUT

Article 2 : La présente autorisation est accordée de 08h00 à 18h30, à compter du 26 mai 2026 et pour une durée de 15 jours.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : Le Maire de Vielmur Sur Agout et le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vielmur Sur Agout sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur Sur Agoût.

Le 13 mai 2026

Le Maire,

Alain MILHAU

